



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser
au
Monitr
belg



17078727

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 24 MAI 2017

Greffé
Le Greffier

N° d'entreprise : 894920119

Dénomination

(en entier) : **FRANCOIS DELMARCHE,NOTAIRE**

(en abrégé) :

Forme juridique : société civile à forme de société privée à responsabilité limitée

Siège : 6043 Ransart rue Gillard numéro 32

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :Assemblée générale extraordinaire

D'un procès verbal dressé par le notaire Philippe Dupuis de Gosselies (ville de Charleroi) le 18 mai 2017, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société civile à forme de Société Privée à Responsabilité Limitée « FRANCOIS DELMARCHE,NOTAIRE » ayant son siège social à 6043 Ransart, rue Gillard numéro 32, constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Philippe Dupuis à Gosselie en date du sept janvier deux mille huit publié à l'annexe du moniteur belge du vingt quatre janvier deux mille huit sous le numéro 2008-01-24/0013680 et dont les statuts ont été modifiés ainsi qu'il suit :

-Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès verbal a été dressé par le notaire Philippe Dupuis de Gosselies en date du neuf juin deux mille huit publié à l'annexe du moniteur belge du premier août suivant sous le numéro 2008-08-01/0128633 ;

-Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès verbal a été dressé par le notaire Philippe Dupuis de Gosselies en date du vingt et un septembre deux mille douze publié à l'annexe du moniteur belge du neuf novembre suivant sous le numéro 2012-11-09/0182706.

-Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès verbal a été dressé par le notaire Philippe Dupuis de Gosselies en date du quatorze janvier deux mille quatorze publié à l'annexe du moniteur belge du vingt et un février suivant sous le numéro 2014-02-21 / 0047893

Registre des personnes morales de Charleroi – Tribunal de commerce du Hainaut – division Charleroi
Numéro d'entreprise 894.920.119, et que cette assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

A l'unanimité, la présente assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts lequel est remplacé par ce qu'il suit :

« Article 13 :

La responsabilité des associés est limitée à leur apport.

La responsabilité de la société notariale est limitée à un montant de cinq millions d'euros (5.000.000,-€).

Le notaire reste responsable solidairement avec la société pour les responsabilités qui résultent d'une infraction commise par le notaire avec une intention frauduleuse ou à dessein de nuire, sans préjudice de recours de la société contre le notaire.

La société notariale est tenue de faire couvrir sa responsabilité civile par un contrat d'assurance, approuvé par la Chambre nationale des notaires, qui doit garantir le maximum prévu à l'alinéa 2. »

A l'unanimité, l'assemblée confère tous pouvoirs au gérant pour l'exécution des décisions qui précèdent.

Signé François Delmarche, gérant de la société civile à forme de Société Privée à Responsabilité Limitée « FRANCOIS DELMARCHE,NOTAIRE »

Déposé en même temps une copie du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2017

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 06/06/2017 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature